

Recherches sociographiques



Jean-Claude REDONNET, *Le Canada*

Simon Langlois

Volume 39, numéro 2-3, 1998

Québec et Canada : deux références conflictuelles

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/057219ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/057219ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Langlois, S. (1998). Compte rendu de [Jean-Claude REDONNET, *Le Canada*]. *Recherches sociographiques*, 39(2-3), 450–452. <https://doi.org/10.7202/057219ar>

Jean-Claude REDONNET, *Le Canada*, Paris, Presses universitaires de France, 1996, 127 p. (Que sais-je ?)

Les petits livres de la collection *Que sais-je ?* n'hésitent pas à s'attaquer à de grandes questions. L'un des derniers ouvrages publiés se propose de cerner l'histoire, la géographie, la morphologie, la société et l'économie du Canada en 124 pages. Défi bien relevé, puisque l'auteur a réussi avec un bon sens de la synthèse à réunir tous les éléments de base pour poser un diagnostic sur l'état de la nation, ce qui n'était pas facile non seulement en raison de l'ampleur du sujet, mais surtout de l'absence de consensus clair au Canada même sur des questions fondamentales comme l'identité canadienne, le multiculturalisme, la place des Autochtones, les relations Québec-Canada ou les effets de l'Aléna.

L'auteur adopte pour son analyse ce que l'on pourrait appeler le point de vue du nouveau Canada qui s'est mis en place durant les années 1970 et 1980 et qui s'est peu à peu reconnu lui-même dans la foulée de la Loi constitutionnelle de 1982. Le Canada n'est pas – ou plutôt n'est plus – l'État binational ou biculturel dont rêvaient Henri Bourassa, André Laurendeau ou Claude Ryan. C'est au contraire une nouvelle nation multiculturelle, très cosmopolite, officiellement bilingue mais de plus en plus polarisée sur le plan linguistique, c'est-à-dire ayant le français comme langue commune au Québec et l'anglais dans les autres provinces. En témoigne le fait que les francophones hors Québec se définissent de moins en moins comme Canadiens français et de plus en plus comme Canadiens bilingues. Le Canada anglais possède maintenant une culture artistique et des industries culturelles dynamiques, distinctes de celles de son puissant voisin du Sud, mais sa culture populaire est largement américaine, contrairement au Québec qui possède à la fois une culture populaire et une culture artistique propres, et elle diffère de celle des États-Unis et du Canada anglais.

L'auteur se donne le défi de cerner l'identité canadienne, « ce qui relève de la gageure » (p. 72) avance-t-il avec raison. De quoi est constituée la canadianité ? La difficulté à en établir le contenu vient du fait que l'idéologie qui la définit officiellement est floue – par opposition à ce qu'on observe aux États-Unis ou en France, par exemple – sinon à tous le moins fort conflictuelle selon la région d'où vient le discours. L'auteur relève malgré tout quatre éléments qui la constituent. 1) La Charte des droits (1982) considérée comme le référent central de la citoyenneté ; 2) les symboles canadiens récents, le drapeau adopté en 1967 et l'hymne national (1982) aux paroles différentes en français et en anglais ; 3) le multiculturalisme et enfin, 4) le système de sécurité sociale. À la lecture de cette liste, n'est-on pas en droit de se demander : le Canada n'a-t-il donc pas d'histoire, puisque tous ces éléments constitutifs sont assez récents ? L'auteur n'en souffle mot, et il ne fait que reprendre des idées qui circulent couramment au Canada (au Canada anglais pour être plus précis), au point où un politologue de l'Ouest a même pu écrire que le Canada avait été fondé en fait en 1982 avec la Loi constitutionnelle. Curieux pays tout de même qui fait ainsi l'impasse sur son histoire, et qui est même allé jusqu'à changer rétrospectivement le nom de sa Constitution fondatrice (l'Acte de l'Amérique du Nord britannique) pour la Loi constitutionnelle de 1867.

La dualité linguistique est omise de la liste des éléments constitutifs de l'identité canadienne. Redonnet souligne au passage que le consensus constitutionnel a été rompu en 1982 et que le pouvoir d'innovation a été mis à mal par les tentatives d'intégration ou de réintégration du Québec dans la fédération. L'auteur fait allusion à l'« émergence d'un Québec national » (p. 69), mais il ne développe pas davantage les implications de cette référence qui reste allusive. Il y aurait donc au sein de la nation canadienne une nation canadienne-française ? En fait, il manque à ce livre une analyse serrée de la mutation de la dualité canadienne – termes dans lesquels le Canada a été décrit jusqu'à la fin des années 1970 – qui s'est muée en conflit entre deux références nationales, entre deux sentiments nationaux, voire entre deux nationalismes. Il faut regretter que cet ouvrage ne traite pas du référendum sur la souveraineté du Québec qui a eu lieu en novembre 1995. La première édition datant de décembre 1996, donc quatorze mois après l'événement, pourquoi l'auteur n'a-t-il pas abordé les conséquences de la rupture avortée de peu et les défis que pose la situation objectivement bloquée en cette fin des années 1990 ? Le Référendum de 1995 a marqué un tournant décisif – sans doute autant dans l'ensemble du Canada anglais qu'au Québec – et les deux partenaires à l'origine de la Confédération de 1867 ne sont plus tout à fait les mêmes après avoir frôlé de très peu la rupture de l'union fédérale.

L'auteur complète son portrait en évoquant la création littéraire et artistique, tant francophone qu'anglophone, qui a d'abord été axée sur le thème de la survivance (thèse de Margaret ATWOOD) avant d'affirmer sa différence. Il présente pêle-mêle les auteurs et artistes québécois, canadiens-français et canadiens-anglais, comme s'ils faisaient partie d'une seule communauté culturelle nationale alors qu'il y en a plusieurs. Dans la réalité, les milieux culturels et artistiques francophones et anglophones ne s'ignorent-ils pas ?

Redonnet conclut son survol de la canadienité en se demandant s'il existe une forme canadienne du bonheur. La question est fort curieuse et il faut même regarder s'il n'est pas plutôt en train d'examiner les idéaux nationaux américains que canadiens. La constitution américaine ne met-elle pas la liberté, l'égalité et la *poursuite du bonheur* (*pursuit of happiness*) au cœur des idéaux du pays, alors que la constitution canadienne mentionne plutôt des références conservatrices (la paix, l'ordre et le bon gouvernement) ? Si le bonheur canadien réside – comme le donne à penser l'auteur – dans la consommation marchande, le respect des valeurs traditionnelles, la protection sociale, un système d'éducation bien adapté, la participation aux sports et la protection de l'environnement, alors oui, sans doute, les Canadiens sont heureux. Plus d'un lecteur ajouteront cependant en leur for intérieur : oui, mais...

L'ouvrage est bien écrit, bien informé et il ne comporte pas trop d'erreurs. Signalons cependant quelques imprécisions ici ou là : le Québec avait un drapeau bien avant 1967, la Coupe Grey n'est pas pour le football « américain » et Bernard Lamarre n'est pas l'un des francophones les plus riches. Bref, ce petit livre aidera le lecteur étranger peu familier avec les affaires canadiennes et québécoises à

comprendre la genèse des enjeux actuels et les incertitudes qui planent sur l'avenir immédiat.

Simon LANGLOIS

Département de sociologie,
Université Laval.

André BURELLE, *Le droit à la différence à l'heure de la globalisation. Le cas du Québec et du Canada*, Montréal, Fides, 1996, 61 p. (Les grandes conférences.)

Voilà un petit opuscule dans lequel André Burelle, ancien conseiller des gouvernements Trudeau et Mulroney, livre sa pensée sur la nation et la façon de solutionner l'impasse constitutionnelle au Canada. Il y reprend, en simplifiant l'exposé, les idées développées dans son ouvrage *Le mal canadien*, essai paru chez Fides en 1995, prônant le retour à un véritable fédéralisme canadien qui renoue avec deux principes cardinaux : le principe de subsidiarité (confier aux gouvernements locaux la prise de décision sur les questions proches des citoyens) et le principe de non-subordination (respecter la sphère de compétence de chacun des paliers gouvernementaux), auxquels il en ajoute un troisième pour tenir compte du contexte contemporain des sociétés complexes et ouvertes à la mondialisation, le principe de la gestion partenariale de l'interdépendance.

Cet édifice constitutionnel, supposant la reconnaissance du caractère distinct du Québec, a-t-il des chances de lever de terre de nouveau? L'auteur le croit, mais force est de constater que le *nation building* canadien ne va pas nécessairement dans ce sens. En fait, ce n'est pas sur le plan de la mécanique de la répartition des pouvoirs que l'impasse persiste comme le montrent les accords qui se multiplient malgré tout dans la gestion des affaires courantes. N'est-ce pas plutôt sur le plan symbolique avant tout que les choses accrochent? Les contours de la situation sont bien connus. Le Canada rêvé par les francophones est *dualiste* - fédéralisme asymétrique, souveraineté-association, partenariat : les formules sont diverses - alors qu'émerge un véritable sentiment national canadien *unitaire*, qui commence à se reconnaître comme tel et qui trouve maintenant des définisseurs comme Philip REZNICK, Ian ARGUS, Kerain KEOKANE pour n'en nommer que quelques-uns. Comment concilier le nouveau fédéralisme que prône Burelle et le nouveau Canada unitaire qui s'est mis en place depuis le premier gouvernement Trudeau?

L'auteur est conscient de ces enjeux nouveaux, puisque la dernière partie de l'ouvrage est consacrée à un examen critique de la conception de la nation chez Fernand DUMONT. Cette critique porte moins sur le contenu même de l'argumentation de Dumont que sur l'aménagement politique qui en découlerait. En voici l'argument principal : si le cadre fédéral n'avait pas réussi à créer une communauté politique qui emporte l'adhésion de tous, malgré la dévolution de grands pouvoirs au Québec francophone qu'il permet, comment dès lors un Québec